

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « citoyenneté - développement durable »

Conseil municipal du 3 Février 2013

Séance du 16 Janvier 2013

18 Action éco-citoyenne – Semaines Creilloises du développement durable - concours photo

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM., LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes BARBETTE, LEFEVRE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. MONTES

M GRIMBERT,

M. RIFI-SAIDI

Mme PAMART

Mme M'BAYE-DIAO

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme BASMAISON

M. BERNARD-LUNEAU

Mme KOUACHI-MAHSAS

M. SZPIRKO

M. BOULHAMANE

Mme MAUPIN

Mme LEFÈVRE

Mme SOKOLONSKI

M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KEZZOUL

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

36

Madame Mathilde BOUKHÉLIF, conseillère municipale déléguée, expose :

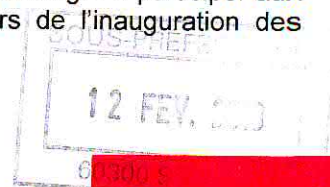
La ville de Creil organise, pour la 2^{ème} année consécutive, les semaines Creilloises du développement durable du 1^{er} au 15 Avril. Cette édition 2013 s'ouvrira à partir du 1^{er} Mars 2013 par un concours photo dont l'objectif sera de représenter, valoriser et exprimer la vision citoyenne du développement durable sur Creil.

Ce concours sera ouvert à toutes personnes physiques ou morales résidant ou agissant sur le territoire de la commune, conformément au règlement du concours établi.

Par le biais d'une campagne de publicité, un appel à candidature sera lancé. Les dossiers de candidature accompagnés de la photo proposée seront examinés par un jury présidé par Madame BOUKHÉLIF, conseillère municipale déléguée au développement durable.

Les lauréats recevront une dotation sous forme de chèque cadeau, afin de les encourager à participer aux actions citoyennes et à poursuivre leurs projets. Les prix seront décernés lors de l'inauguration des semaines Creilloises du Développement Durable.

1/2



maintenant !

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits, à cet effet au budget de la ville,
Vu l'avis de la commission « Citoyenneté et, développement durable » en date du 16 Janvier 2013
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution des dotations ci-dessous, sous forme de chèque cadeau.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la ville, compte 6714/023/CR.

Catégories	Montants
1 ^{er} Prix catégorie adulte	200 euros
2 ^e prix catégorie adulte	100 euros
1 ^{er} prix catégorie enfant	200 euros
2 ^e prix catégorie enfant	100 euros
Total	600 euros

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 07 FEV. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 12 FEV. 2013

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 12/02/13

et publication ou notification le 07/02/13

REIL, le 12/02/13

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy